

ROMENAY

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 27 JUIN 2013

Le Conseil Municipal, réuni dans sa séance du 27 juin, sous la présidence de Monsieur Didier GEROLT, Maire, (Excusés : VYNCKIER Marc, VIALAY Sébastien, COLIN Franck, COLIN Christelle (Pouvoir à GEROLT Didier). Absent : GARNIER Gérard. Secrétaire de séance : LANGERON Danielle) a pris les décisions suivantes :

MAISON MEDICALE PLURIDISCIPLINAIRE : DEFINITION DES CONDITIONS DE LOCATION DES LOCAUX AUX PROFESSIONNELS DE SANTE

- a approuvé, à l'unanimité, la mise en location à compter du 1^{er} Août 2013, pour une durée de 3 ans, au bénéfice de l'Association dénommée « Réseau des Professionnels pour la conception et le fonctionnement de la maison médicale pluridisciplinaire de Romenay » des locaux de la maison médicale pluridisciplinaire pour la totalité de sa superficie répartie entre les 7 cabinets à usage professionnel et les communs (salle d'attente, couloirs, sanitaires...)
- a approuvé le bail professionnel exposé par M. le Maire et appelé à être conclu entre la commune de Romenay, bailleur, et l'Association, preneur.
- a confirmé que le loyer mensuel sera établi sur la base de 7€ TTC le m² et précisé que les conditions de révision dudit loyer sont précisées par le bail.
- autorise M. le Maire à signer ledit bail à usage professionnel ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

MARCHE DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON MEDICALE :

➤ LOT 14 PLOMBERIE – ENTREPRISE LACLERGERIE – AVENANT N°2 EN PLUS-VALUE

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°2 en plus-value de l'entreprise LACLERGERIE – 71500 LOUHANS d'un montant de 1626.10 € HT soit 1944.82 € TTC.

➤ LOT 10 REVETEMENT DE SOL – ENTREPRISE FONTIMPE – AVENANT N°1 EN PLUS-VALUE

- a validé, à l'unanimité, l'avenant n°1 en plus-value de l'entreprise FONTIMPE – 01750 REPLONGES d'un montant de 958.40 € HT soit 1146.25 € TTC.

➤ TRAVAUX D'AGENCEMENT ET D'AMENAGEMENT INTERIEUR : DEVIS DE L'ENTREPRISE BOULAY

- a validé à l'unanimité le devis de l'entreprise BOULAY – 71500 BRUAILLES relatif aux travaux d'agencement et d'aménagement intérieur de la maison médicale pour un montant de 20 267.00 € HT soit 24 239.33 € TTC.

- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

LOCATION A LA SARL APC (M. AISSANI) : RENOUELEMENT DU BAIL A COMPTER DU 01.09.2013.

- a décidé à l'unanimité de renouveler la location à la SARL APC d'une partie du bâtiment communal situé « Rue Nouvelle » pour une nouvelle période de 6 mois à compter du 01.09.2013, selon les mêmes conditions.

- autorise Mr le Maire à signer le bail à intervenir.

M.A.P.A. CONSULTATION D'ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX DE REFECTION DE LA TOITURE DE L'EGLISE ET DU MUSEE DE LA VOLAILLE : ETUDE DES OFFRES

- a décidé à l'unanimité de surseoir à statuer et de demander aux entreprises précédemment consultées de fournir une variante avec tuiles neuves.

FOURNITURE D'UN GARDE-CORPS POUR LE LOGEMENT COMMUNAL DE LA POSTE

➤ ANNULATION DE LA DELIBERATION DU 24.05.2012

- M. le Maire informe l'assemblée que la société initialement retenue pour ces travaux n'a jamais donné suite à la commande, malgré plusieurs relances.

- a décidé à l'unanimité, d'annuler sa délibération en date du 24.05.2012 validant le devis de l'entreprise BANCHELIN – 39160 BALANOD pour un montant de 794.00 € HT soit 949.62 € TTC.

➤ NOUVEAU DEVIS DE L'ENTREPRISE RAS2M

- a décidé, à l'unanimité, de valider le devis de l'entreprise RAS2M – 71470 MONTPONT EN BRESSE d'un montant de 804.50 € HT soit 962.18 € TTC pour la fabrication et la pose d'un garde-corps en inox et d'une rampe.

- autorise M. le Maire à signer le devis et passer la commande.

PROJET DE LOTISSEMENT LES GUIBLANCHES 3 : PRISE EN CHARGE DE L'EXTENSION ELECTRIQUE PAR LA COMMUNE (SELON CHIFFRAGE DU SYDESL)

- a confirmé, à l'unanimité, la demande d'extension du réseau électrique afin d'alimenter la parcelle cadastrée YP n°25P au lieudit « Grand Beaumartin » dans le cadre du projet de lotissement communal Les Guiblanches 3.

- a décidé, à l'unanimité, de prendre en charge le coût résiduel restant à la charge de la commune soit un montant d'environ 8400 € HT.

- donne pouvoir à M. le Maire afin de passer commande pour la réalisation desdits travaux d'extension électrique.

SUCCESSION GEORGES THIVENT : PROPOSITION DE RACHAT DE BATIMENT A L'EURO SYMBOLIQUE

- a décidé de surseoir à statuer dans l'attente de visiter le bâtiment.

EVOLUTION DU CONTRAT DE M. Romain BOURGEOIS : FIN DE SON CDD ACTUEL AU 31.10.2013 (ET FIN DE SA MISE EN DISPONIBILITE PAR LA COMMUNE DE CHATILLON/CHALARONNE)

- a décidé, par 11 voix pour et 2 abstentions, de recruter M. Romain BOURGEOIS par voie de mutation à compter du 1^{er} Novembre 2013.

- a décidé par 11 voix pour et 2 abstentions, de créer, à compter du 1^{er} Novembre 2013, un poste d'adjoint territorial du patrimoine de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 Heures.

EVOLUTION DU POSTE DE M. Guillaume RENOUD AU 01.01.2014 (SUITE AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE SPANC AU SIVOM DU LOUHANNAIS)

- a décidé à l'unanimité, de créer à compter du 1^{er} janvier 2014, un poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 35 Heures.

- a décidé de supprimer à la même date, le poste d'adjoint d'animation territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 17 Heures 30 minutes ainsi que le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire de 17 Heures 30 minutes.

APPROBATION DU RAPPORT RELATIF AU PRIX ET A LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE – EXERCICE 2012

- a approuvé à l'unanimité le rapport relatif au prix et à la Qualité du Service Public de l'Eau pour l'année 2012.

AVIS SUR LES DEMANDES D'URBANISME

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par Mme BIOLLAY Marjolaine pour la construction d'un bâtiment pour manège à chevaux + box au lieudit « Grange ».

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de permis de construire déposée par la SCI MOSSU pour La construction d'un garage automobile au lieudit « Rue de la Chagne ».

- a donné à l'unanimité un avis favorable à la demande de déclaration préalable déposée par M. et Mme ROCHAIX-ZBAREN Claude et Liselotte pour leur propriété située au lieudit « Grange » (Construction d'un abri bois).

DEMANDE D'INSTALLATION D'UN LAMPADAIRE SOLAIRE AU LIEUDIT « LE PEROU » PAR Mme SAINT-ANDRE (LE LOGIS DE L'ERSANDINE)

- a donné à l'unanimité un avis défavorable à la demande d'installation d'un lampadaire solaire au lieudit « Le Pérou » en raison du coût élevé de ce type de matériel (6000 à 7000 € l'unité), et de l'application du Grenelle de l'Environnement.

- autorise Mme SAINT-ANDRE, si elle souhaite prendre à sa charge le coût d'un tel lampadaire solaire, à l'installer en limite de propriété.

DEMANDE DE LOCATION DU LOCAL A L'ETAGE DU BATIMENT COMMUNAL SITUE « RUE DES QUARTIERS » (AU DESSUS DE CPC FROID)

- a décidé à l'unanimité de louer à M. RIBOLET Michel – 01190 PONT-DE-VAUX – une partie du bâtiment communal situé « Rue des Quartiers » (1^{er} étage uniquement) pour une période de 12 mois allant du 01.09.2013 au 31.08.2014 afin d'y installer un atelier de peinture.

- a fixé le loyer à 100 € par mois.

- autorise M. le Maire à signer le bail s'y rapportant.

A PRIS CONNAISSANCE :

- de l'étude de la Communauté de Communes sur le projet de Zone d'Activités des Vauvrlis

- pour la garderie périscolaire : du relevé de fréquentation de la garderie pour le mois de juin 2013, du courrier de Mme COLIN Josette sollicitant la fin de son contrat au 31.08.2013 et remerciant la municipalité pour la confiance et l'aide qu'elle lui a apportée. A décidé de lancer un appel à candidatures pour le remplacement de Mme COLIN.

- a donné un avis défavorable au projet de création d'un terrain de boules au lieudit « Les Guiblanches » en raison de la proximité des routes (empiérement).

- des informations sur la norme AFNOR en matière d'adresse normalisée.

- de l'attribution d'un prix régional pour la restauration du lavoir en impluvium dans le cadre du concours des « Rubans du Patrimoine » + remise prochainement du diplôme et du trophée du concours en présence des différents partenaires.

- des remerciements de la part du Comité de Tournus du Souvenir Français pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour la rénovation du Monument cantonal situé à Tournus.

- du stade actuel de la procédure d'expulsion engagée à l'encontre de M. MACCARD.

A STATUE SUR DIVERSES AFFAIRES COURANTES

Les délibérations peuvent être consultées sur un registre à disposition du public au secrétariat de la Mairie.

**LE MAIRE,
Didier GEROLT.**

